



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 06

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 26
REPRESENTES	: 05
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 30 Novembre 2022

Date d'Affichage : 30 Novembre 2022

Secrétaire de Séance : Fabienne CARAGUEL

.....
Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Olivier FABRE
MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

Etaient absents :

PUECH Benoît
CÈNES Frédéric
.....

OBJET : Délégation de la gestion du Camping Municipal de la Lauze.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 8 décembre 2021, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une gestion par Délégation de Service Public (DSP) du camping de la Lauze,

Vu l'avis de la commission de délégation de service public, créée par délibération du 7 octobre 2020, qui a procédé à l'ouverture et à l'analyse des dossiers des candidats ayant déposé une offre sur la plateforme dématérialisée des marchés publics,

Considérant qu'après analyse du contenu du projet, la commission de délégation de service public a décidé à l'unanimité de retenir la candidature présentée par la société FRERY,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du mercredi 30 novembre 2022,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- De retenir la candidature de la société FRERY, en tant que délégataire de la gestion du camping municipal de La Lauze pour une durée de 15 ans ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gestion et d'exploitation du camping municipal de La Lauze ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

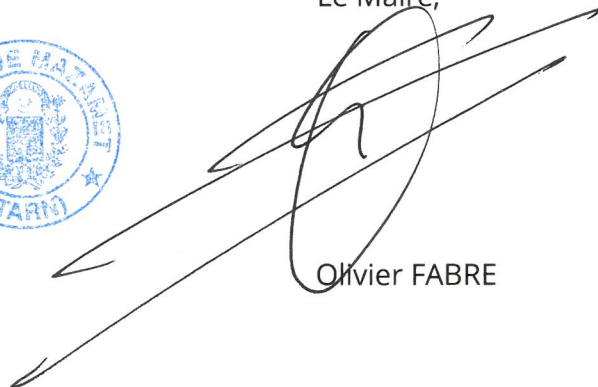
La Secrétaire de séance,



Fabienne CARAGUEL



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

2022-DEL105